

DIEC/17-758-1744 du 13/11/2017

## ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES AU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE ST2S - SESSION 2018

Références : Arrêté du 30 janvier 2012 – BO n° 10 du 8 mars 2012 - Note de service n° 2012-076 du 26 avril 2012  
publiée au BO n° 21 du 24 mai 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat - Mesdames et  
Messieurs les directeurs d'établissements privés hors contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme SIMON - Tel : 04 42 91 71 93

L'arrêté du 30 janvier 2012 a institué pour la série ST2S une épreuve obligatoire anticipée "activités  
interdisciplinaires".

Les modalités d'évaluation de cette épreuve anticipée sont définies par la note de service n°2012-076  
du 26 avril 2012 publiée au BOEN n°21 du 24 mai 2012.

### 1- Organisation de l'épreuve

**1.1 – Il appartient à chaque chef d'établissement public et privé sous contrat**  
d'organiser l'épreuve dans le cadre du lycée en se conformant aux instructions ministérielles.

Il devra nommer des examinateurs en nombre suffisant pour assurer l'évaluation de tous les candidats  
de l'établissement et permettre de couvrir l'ensemble des disciplines concernées par les activités  
interdisciplinaires.

Sur cette base, les chefs d'établissement établiront les convocations individuelles selon le modèle  
publié en *annexe n°1*.

Ce n'est que dans l'hypothèse où le nombre des enseignants évaluateurs de l'établissement est  
insuffisant pour assurer la soutenance orale que vous pourrez procéder à des échanges de  
professeurs entre plusieurs établissements. Dans ce cas exceptionnel, j'établirai les convocations des  
professeurs, en fonction des éléments que vous m'adresserez (nom du professeur, discipline,  
établissement d'origine).

Je convoquerai également le professeur que vous me proposerez pour être membre de la commission  
académique d'harmonisation (*annexe n°4*).

**1.2 – Cas des candidats issus des établissements privés hors contrat, individuels  
ou inscrits au CNED.**

Ils sont rattachés aux centres suivants :

- lycée Romane Embrun pour les candidats originaires des Hautes Alpes
- lycée David Neel Digne pour les candidats originaires des Alpes de Haute Provence
- lycée Saint Exupéry Marseille pour les candidats originaires de Marseille
- lycée Emile Zola Aix en Provence pour les candidats originaires des Bouches du Rhône hors  
Marseille
- lycée Victor Hugo Carpentras pour les candidats originaires du Vaucluse

Pour le **vendredi 8 décembre 2017** au plus tard, les chefs d'établissements adresseront à la DIEC  
(valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) la liste du matériel mis à disposition des candidats pour la  
soutenance orale (ordinateurs, logiciels disponibles, vidéo-projecteurs, etc...) ainsi que la liste des  
examineurs et la **date prévisionnelle de l'évaluation** (*annexe n°6*).

### 1.3 – Epreuves de remplacement

Le candidat qui n'a pu se présenter à la deuxième partie de l'épreuve pour une raison justifiée "cas de force majeure dûment constaté" peut présenter lors des épreuves de remplacement au mois de septembre, uniquement la soutenance orale "démarche du candidat et de son investissement".

Un candidat scolaire qui est absent aux épreuves anticipées en fin d'année mais qui a été présent à l'épreuve anticipée d'activités interdisciplinaires conserve la note obtenue.

## 2- Evaluation des candidats

L'évaluation des candidats se déroulera, au cours du troisième trimestre scolaire, dans la période prévisionnelle que chaque établissement m'a transmise. Les évaluations devront être terminées pour **le vendredi 20 avril 2018**.

**2.1 – Pour les candidats scolaires relevant des établissements publics et privés sous contrat** l'épreuve comprend deux parties :

- l'évaluation de **la démarche du candidat et de son investissement** donne lieu à une note sur 8 points (possibilité de noter au demi-point) attribués par au moins deux professeurs ayant suivi les activités interdisciplinaires du groupe de candidats concernés. Elle fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en *annexe n°2*.

L'évaluation est accompagnée d'appréciations détaillées sur les compétences évaluées.

- l'évaluation de **la soutenance orale** réalisée au cours du troisième trimestre donne lieu à une note sur 12 points, avec possibilité de noter au demi-point (*annexe n°2 bis*).

Elle se décompose en deux phases :

- une présentation collective : chaque candidat du groupe (2 à 3 élèves) expose une partie du travail, selon un déroulement librement choisi; chaque candidat dispose d'une durée de 5 minutes.

- un entretien individuel d'une durée de 10 minutes par candidat. Il porte sur l'ensemble de la présentation effectuée par le groupe. Pendant cet entretien, les autres candidats du groupe seront mis en loge surveillée.

Il vous appartiendra de procéder aux affectations des différents groupes de candidats auprès de chaque binôme d'examineurs.

A l'issue de l'évaluation, la fiche individuelle de notation établie selon le modèle en *annexe n°2 bis* est renseignée par le binôme d'évaluateurs.

L'épreuve donne lieu à une note sur 20 points. Seuls les points supérieurs à la moyenne de 10/20, affectés du coefficient 2, sont pris en compte dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

Un bordereau de notation sera édité pour chaque partie de l'épreuve. Les professeurs qui ont évalué la démarche du candidat et de son investissement saisiront une note sur 8 points (au demi-point près). Les professeurs qui ont évalué la soutenance orale saisiront une note sur 12 points (au demi-point près) au point entier supérieur.

### **Absence des candidats scolaires :**

L'éventualité d'une absence justifiée d'élèves doit être prévue dans l'organisation de l'épreuve.

Lorsque l'absence de l'élève est de courte durée, il est vivement souhaitable qu'il puisse réaliser la soutenance orale, au besoin individuellement, à son retour dans l'établissement.

L'absence non justifiée lors de la soutenance orale permet malgré tout l'attribution d'une note au candidat. Dans ce cas, les examinateurs mentionneront l'absence sur la fiche d'évaluation, porteront la note zéro à cette partie de l'épreuve et la saisiront sur le bordereau correspondant. Seule la note attribuée à la partie "démarche du candidat et de son investissement", notée sur 8 points, est alors prise en compte.

## **2.2 – Pour les candidats issus des établissements privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED,**

L'épreuve consiste en une soutenance orale **individuelle** d'une durée de 20 minutes. Elle débute par un exposé de 10 minutes et se poursuit par un entretien de 10 minutes. L'épreuve donne lieu à une note sur 20 points. Seuls les points supérieurs à la moyenne de 10/20, affectés du coefficient 2, sont pris en compte dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

La commission d'évaluation, composée de deux professeurs en charge de l'épreuve dans leur établissement, remplira la fiche d'évaluation établie selon le modèle en *annexe n°3*.

## **2.3 – Cas particuliers des candidats de terminale qui n'ont pas subi l'épreuve anticipée en classe de première**

Il s'agit :

- des élèves de première qui ont changé de série en cours d'année en 2016/2017 à une date trop tardive pour permettre la mise en place de l'évaluation
- des élèves qui ont changé de série à la fin de la classe de première ou à la fin de la classe de terminale

Ces candidats ont le choix de demander la dispense de l'épreuve anticipée d'activités interdisciplinaires ou de présenter l'épreuve.

Les candidats qui présentent l'épreuve d'activités interdisciplinaires en classe de terminale sont évalués sous la forme ponctuelle selon les modalités identiques à celles prévues pour les candidats individuels.

Les notes proposées pour tous les candidats seront saisies au plus tard le **mercredi 9 mai 2018**. Les bordereaux informatiques de notation vous seront adressés début mars.

## **3- Commission académique d'harmonisation**

Les statistiques destinées à permettre l'harmonisation des notes seront établies par mes soins à partir du fichier académique des notes pour être mises à disposition de la commission académique d'harmonisation de la notation.

La commission académique d'harmonisation se réunira au lycée Jean Cocteau à Miramas **le jeudi 14 juin 2018 à 13 heures**.

Chaque chef d'établissement désignera un représentant que je convoquerai.

Seront apportées :

- les fiches individuelles d'évaluation classées par ordre alphabétique
- le bordereau informatique de notation
- un compte rendu du déroulement de l'épreuve établi selon le modèle joint en *annexe n°5*

A l'issue de la commission l'harmonisation, les lots seront déverrouillés sur demande (*valerie.simon@ac-aix-marseille.fr*) pour la saisie des notes modifiées.

Les dossiers ayant servi de support à la soutenance orale seront restitués aux élèves à l'issue de l'évaluation. Les bordereaux de notation et les fiches d'évaluation sont conservés par le centre d'épreuve.

#### 4- Indemnités

Pour me permettre d'ouvrir droit et de valider dans l'application IMAG'IN les indemnités de vacances dues aux intervenants qui auront assuré l'évaluation des candidats issus des établissements privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED, vous m'adresserez, à l'issue de l'évaluation et au plus tard le **jeudi 31 mai 2018**, un tableau recensant pour chaque professeur évaluateur le nombre de candidats interrogés selon le modèle en *annexe n°6*.

#### 5- Calendrier

- **Vendredi 8 décembre 2017**: Transmission à la DIEC 3.02 par les cinq centres d'épreuves désignés pour l'évaluation des candidats des établissements privés hors contrats et individuels de la liste du matériel disponible, la liste des examinateurs et du calendrier de l'évaluation.
- **Début mars** : Transmission aux établissements des bordereaux informatiques de notation et les fiches d'évaluation nominatives.
- **Vendredi 20 avril 2018**: Fin des évaluations de la soutenance orale.  
Désignation du professeur membre de la commission académique d'harmonisation de la notation
- **Mercredi 9 mai 2018** : Date limite de saisie des notes.
- **Jeudi 31 mai 2018** : Transmission à la DIEC 3.02 du tableau recensant, par professeur, le nombre de candidats évalués (CNED, individuels, h. contrat).
- **Jeudi 14 juin 2018 à 13 heures** : Réunion de la commission académique d'harmonisation lycée Jean Cocteau à Miramas.
- **Mi-juin 2018** : Réouverture des lots sur demande pour saisie des notes modifiées après harmonisation.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**MODELE DE CONVOCATION**

Le chef d'établissement  
Proviseur du lycée

A

M Mme  
Lycée

A le

**Objet : Evaluation des activités interdisciplinaires** – baccalauréat technologique série ST2S  
**Référence :** *Note de service ministérielle n°2012-076 du 26 avril 2012 – BO n° 21 du 24 mai 2012*

Je vous prie de bien vouloir assurer les fonctions d'évaluateurs de la soutenance orale de l'épreuve obligatoire anticipée d'activités interdisciplinaires.

DATES ET HEURES	Nombre de candidats

Il vous appartient de vous conformer aux instructions ministérielles visées en référence, de renseigner *l'annexe n° 3 bis* et de saisir les notes attribuées aux candidats dans l'application LOTANET avant le mercredi 9 mai 2018.

Le chef d'établissement

## EPREUVE ANTICIPEE D'ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES

### Fiche d'évaluation de la démarche du candidat et de son investissement

<b>SESSION 2018</b>	
NOM DU CANDIDAT :  PRENOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :  VILLE :  ACADEMIE : Aix-Marseille
<b>THEME TRAITE :</b>	

Critères d'évaluation		Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Démarche de recherche	Rigueur de la démarche				
	Diversité des sources				
	Fiabilité des sources d'information				
	Pertinence des sources d'information				
Organisation du travail	Planification du travail				
	Répartition des tâches				
Investissement	Participation au travail de groupe				
	Prise d'initiative				

<b>NOTE :</b>	<b>/ 8</b>
---------------	------------

COMMENTAIRES	
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures

**EPREUVE ANTICIPEE D'ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES**  
**Fiche d'évaluation de la soutenance orale**

<b>SESSION 2018</b>	
NOM DU CANDIDAT :  PRENOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :  VILLE :  ACADEMIE : Aix-Marseille
<b>THEME TRAITÉ :</b>	

Critères d'évaluation		Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Support présenté	Pertinence du support				
	Qualité de la rédaction du support (clarté, soin et richesse)				
Présentation	Structuration de la présentation				
	Utilisation efficace du support				
	Présentation de la démarche de recherche				
	Présentation des résultats de la recherche				
	Intégration des apports disciplinaires				
Entretien	Raisonnements développés à partir des questions posées				
	Pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	Maîtrise des connaissances mobilisées				
Expression orale	Clarté du propos				
	Rigueur du vocabulaire				

<b>NOTE :</b>	<b>/ 12</b>
---------------	-------------

<b>COMMENTAIRES</b>	
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures

**EPREUVE ANTICIPEE D'ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES**  
**Fiche d'évaluation de la démarche du candidat et de la soutenance orale**

SESSION 2018	
NOM DU CANDIDAT :  PRENOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :  VILLE :  ACADEMIE : Aix-Marseille
<b>THEME TRAITE :</b>	

Critères d'évaluation		Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Démarche de recherche	Rigueur de la démarche				
	Diversité des sources d'information				
	Fiabilité des sources d'information				
	Pertinence des sources d'information				
Support présenté	Pertinence du support				
	Qualité de la rédaction du support (clarté, soin et richesse)				
Présentation	Structuration de la présentation				
	Utilisation efficace du support				
	Présentation de la démarche de recherche				
	Présentation des résultats de recherche				
	Intégration des apports disciplinaires				
Entretien	Raisonnements développés à partir des questions posées				
	Pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	Maîtrise des connaissances mobilisées				
Expression orale	Clarté du propos				
	Rigueur du vocabulaire				

<b>NOTE :</b>	<b>/ 20</b>
---------------	-------------

COMMENTAIRES	
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures

**DIEC 3.02**

valerie.simon@ac-aix-marseille.fr

Etablissement :

**COMMISSION ACADEMIQUE D'HARMONISATION DE LA NOTATION  
EPREUVE ANTICIPEE DES ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES - SERIE ST2S**

**Jeudi 14 juin 2018 à 13h**

**Lycée Jean COCTEAU à MIRAMAS**

Nom du professeur proposé pour être membre de la commission académique d'harmonisation de la notation

M. Mme .....

Le chef d'établissement  
(signature et cachet)

**A renvoyer à la DIEC 3.02 (valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) pour le 20 avril 2018**

**EPREUVE ANTICIPEE D'ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES – Série ST2S**

**Session juin 2018**

**BILAN DU DEROULEMENT DES EPREUVES PAR ETABLISSEMENT**

*(principaux problèmes rencontrés, solutions trouvées, éléments positifs, propositions...)*

- Création des groupes d'examineurs et du planning des épreuves. Convocations.

- Déroulement des soutenances orales.

- Rédaction des candidats.

- Réactions des professeurs de l'établissement ayant encadré les AI.

- Réactions des professeurs ayant participé à la soutenance orale.

- Le point de vue global du Chef d'Etablissement.

Signature du chef d'établissement  
*(et cachet de l'établissement)*

**Document à apporter à la commission académique d'harmonisation le jeudi 14 juin 2018**  
**(Lycée Jean Cocteau - MIRAMAS)**

**EPREUVE ANTICIPEE DES ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES - SERIE ST2S****SESSION 2018**

**Liste des examinateurs et date(s) de la présentation orale des centres  
auxquels sont rattachés les candidats des établissements privés hors contrat, candidats  
individuels ou inscrits au CNED**

ETABLISSEMENT :

DATE(S) DE L'EPREUVE : à indiquer obligatoirement.....

Liste matériel mis à disposition pour la soutenance orale :

NOM Prénom des professeurs évaluateurs	Nombre de candidats individuels, H. contrat et CNED

Le chef d'établissement  
(signature et cachet de l'établissement)

**A renvoyer à la DIEC 3.02 (valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) pour le vendredi 8 décembre 2017  
pour DATE(S) de l'épreuve et matériel mis à disposition, noms des interrogateurs**

**A renvoyer à la DIEC 3.02 (valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) pour le 31 mai 2018  
pour régularisation des indemnités**